

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2021**

Date de convocation : 08/06/2021 ♦ Nombre de Conseillers en exercice : 11 ♦ Présents : 11 ♦ Votants : 11

L'an deux mil vingt et un, le seize juin, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Lionel GAZEAU, maire.

Présents : Lionel GAZEAU, Raphaël DAGUSÉ, Élise DAGUSÉ, Mickaël ÉTOURNEAU, Catherine RAUTUREAU, Michel GABET, Théo BLANCHARD, Stéphane DEVIENNE Nadine PRIEUR, Edwige LECLERCQ, Myriam DEGUIL

Absents excusés : néant

Absent : néant

Secrétaire de séance : Élise DAGUSÉ

Le compte-rendu de la dernière réunion n'appelant pas d'observation, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Personnel communal : demande de temps partiel
- Subventions : CCAS
- Rétrocession d'un bien communal
- DM : Section investissement : travaux de voirie, section de fonctionnement : adhésion ASCLV
- Informations diverses

PERSONNEL COMMUNAL : DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

Un fonctionnaire ou un agent peut bénéficier d'un temps partiel de droit pour créer ou reprendre une entreprise après avis de la commission de déontologie.

Concernant les quotités possibles pour le temps partiel de droit, la loi limite strictement les quotités possibles pour le temps partiel de droit à 50%, 60%, 70% ou 80% du temps plein (loi 84-53 du 26/01/84- art 60 bis. Décret 2004-777 du 29/07/2004- art 5 et 13).

La demande concerne en particulier l'agent technique qui désire créer une auto-entreprise de prestation d'éco-pâturage. Pour accéder au statut d'auto-entrepreneur, le temps partiel est une obligation.

2021_06_32_7_5 : DEMANDE DE SUBVENTION : CCAS

Le CCAS vote les demandes de subventions qu'il souhaite honorer. Le montant accordé a été revu à la hausse (de 35 à 40 €), de fait il faut réajuster le montant global de 40 €.

Dans le cadre de la campagne de vaccination contre le Covid-19 pour les aînés, nous avons sollicité les services du transport à la demande qui s'est déplacé pour deux rendez-vous au centre de vaccination de Montaigu. Nous avons décidé de prendre en charge les dépenses liées aux déplacements qui s'élèvent à 176 €.

Au total il est proposé d'attribuer 216 € complémentaire au budget CCAS.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité l'augmentation de crédit pour le CCAS pour une demande de subvention.

2021_06_33_3_1 : RÉTROCESSION D'UN BIEN COMMUNAL

La proposition de revente du garage ayant appartenu à Mme et Mr DENIAUD, plus une bande de terrain d'une contenance totale de 353 m² au prix net vendeur de 5 000 € à M. Jean-François BARBAREAU est acceptée (courrier reçu le 15 mai 2021). Il faut à présent que le géomètre intervienne afin de borner les nouveaux découpages de cette propriété et de faire l'enregistrement auprès du cadastre. Ensuite, les démarches auprès du notaire pour la revente seront possibles.

Il conviendrait donc que le conseil municipal autorise M. le Maire à :

- faire intervenir le géomètre pour le bornage des nouvelles parcelles dû au redécoupage de la propriété
- fasse les démarches auprès du notaire pour acter la revente à M. BARBAREAU
- signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la rétrocession du bien communal à Monsieur Jean-François BARBAREAU et autorise Monsieur Le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tout document nécessaire à la finalisation de ce dossier.

2021_06_34_7_1 : DÉCISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS

Au budget de fonctionnement, en recettes :

- (6419) 500€ sur le remboursement assurances du personnel
- (70388) 9100€ de revalorisation de la redevance Trivalis
- (74834) 6700€ de compensation d'exonérations fiscales

, en dépenses :

- (615231) 500€ pour des travaux de voirie
- (61551) 500€ pour l'entretien de véhicules
- (657362) 50€ subvention complémentaire CCAS
- (023) 15250€ équilibre pour reversement à la section investissement

Au budget d'investissement, en dépenses :

- (2151-19) 15000€ travaux de voirie (Impasse des Pervenches)
- (266) 250€ action ASCLV

, en recettes :

- (021) 15250€ virement de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
615231	+ 500.00 €	6419	+ 500.00 €
61551	+ 500.00 €	70388	+ 9 100.00 €
657362	+ 50.00 €	74834	+ 6 700.00 €
023	+ 15 250.00 €		
TOTAL	+ 16 300.00 €	TOTAL	+ 16 300.00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
2151-19	+ 15 000.00 €	021	+ 15 250.00 €
266	+ 250.00 €		
TOTAL	+ 15 250.00 €	TOTAL	+ 15 250.00 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité les décisions modificatives du budget communal.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Visite du CME :

Le CME visitera la gendarmerie de Pouzauges le samedi 19 juin 2021.

La visite de la caserne des pompiers de Mouilleron-Saint-Germain est programmée en juillet prochain.

Séance levée à 21h45